L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 16 MARS 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 16 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par D. E. Morphy & Son, aux Nos 108 et 110 rue des Magasins, porcelaine, faïence et verrerie.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 33 de la rue des Magasins—habillements de printemps et d'été; lingerie, parapluies, chapeaux, malles, valises; fusils de chasse.

Par D. E. Morphy & Son, sur la Levée, au pied de la rue Poydras—foin.

Par Selle et Malochée—Continuation de la vente de meubles au magasin de Ch. Raymond, No 51 rue Royale, coin Bienville.—MM. Selle et Malochée, encanteurs, 50 Royale, continueront à vendre tous les jours, à partir de 10 heures et demi du matin, le stock de meubles ci-dessus. La vente se fera sans réserve pour du comptant.

Porcelaine, Faïence, &c.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Foin—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

SPECTACLES.

Jeudi, 16 Mars 1876.
VARIÉTÉS—The New Magdalena.
ACADÉMIE—Les Deux Orphelines.
ST-CHARLES—Mlle Mary Anderson.
ODD FELLOWS HALL—Général Tom Thumb.

Une victoire républicaine.

L'Etat du New Hampshire vient de s'illustrer. Il vient d'élire un gouverneur républicain et une législature républicaine. Les républicains qui n'avaient eu, l'année dernière, que 172 voix de majorité en auront 2000 cette année. On peut croire que les gains qu'ils ont faits sont dûs à la fraude, mais qu'importe. N'en reste-t-il pas moins certain que les masses électorales qui avaient soutenu ce parti, l'année dernière, lui sont restées fidèles cette année.

Les effroyables scandales découverts à Washington et dans lesquels sont impliquées les sommités du parti républicain, n'ont donc produit aucune impression sur les 39,000 électeurs qui, l'an passé, avaient mis leur confiance dans le parti républicain. Ces électeurs restent inébranlables dans cette confiance et ils demeurent inféodés à un parti marqué du sceau de l'infamie. Que conclure de là?

Que ces masses électorales sont ineptes et incapables de comprendre les dangers de la situation, ou bien qu'elles sont corrompues et démoralisées au point de persister à vouloir que les destinées de la république américaine restent entre les mains des Grant, des Belknap, des Babcock et de toute la clique de vampires qui exploitent avec tant d'avidité et d'impudeur, les plus hautes situations politiques pour s'enrichir. Quelle que soit l'hypothèse à laquelle on s'arrête, la conclusion est triste et affligeante.

Il faut, il est vrai, supposer que le parti républicain si compromis par les révélations récentes, aura fait des efforts et des sacrifices extraordinaires pour l'emporter dans cette élection et pour éviter une défaite qui eût donné le signal de la débâcle. Il aura évidemment mis en œuvre toutes les influences dont il dispose et semé l'argent à profusion et le parti démocrate bien que vaincu dans cette première épreuve, ne doit pas se laisser décourager. Mais ne résulte-t-il pas de ce simple fait qu'une victoire républicaine a été possible quinze jours après que l'affaire Belknap a éclaté comme une bombe dans le camp républicain, la preuve qu'il y a une absence déplorable de sens moral dans les masses électorales et que l'opinion publique, le grand régulateur des consciences faibles, a perdu sa force et son prestige.

On peut même se demander s'il y a encore une opinion publique aux Etats-Unis, en voyant le peu d'effet qu'ont produit les dénonciations presqu'unanimes de la presse.

Le peuple américain est comme ces maris aveugles ou faibles, à qui on signale vainement les débordements de leur femme et qui persistent à la garder sous leur toit, sans souci de leur fortune, de leur honneur et de leur dignité.

Quinze années d'un régime d'arbitraire, de corruption, de vénalité, de désordres et une crise financière qui dure depuis deux ans et qui menace de se prolonger, n'ont pas suffi pour éclairer les millions d'électeurs qui restent servilement soumis à la discipline d'un parti, qui n'a jamais eu de principes et qui conduit le pays à la ruine comme il l'a déjà livré à la honte.

C'est triste et écœurant. Mais une telle situation ne rend que plus impérieux le devoir des honnêtes gens—c'est aussi leur intérêt—de réagir contre cette affaissement moral du peuple américain.

Cette victoire républicaine remportée au début de la campagne, doit être un avertissement salutaire pour les démocrates qui se flattaient peut-être de l'emporter facilement dans la campagne présidentielle.

La lutte contre tous les intérêts sordides que le radicalisme a créés ou enrôlés et dont il a fait des complices et des instruments, sera rude à soutenir. Il ne faut pas se faire d'illusions sur la puissance de cette coalition du mal, et pour la vaincre, il faudra l'attaquer sans relâche et trouver le moyen d'intéresser à son renversement tous les éléments passifs ou indifférents de la société américaine en les unissant à la partie restée saine et vigoureuse et en opposant à la ligue des intérêts impurs la sainte alliance des défenseurs du Bien public.

LE DERNIER MOT DU SUFFRAGE UNIVERSEL.—Dans une correspondance au *Herald*, datée de Concord le 8 mars, nous lisons que les deux partis, à cette date se flattaient de remporter la victoire. Le correspondant ajoute qu'il craint bien qu'il n'y ait annuellement 8000 à 10,000 des 80,000 électeurs du New Hampshire, qui vendent leurs votes pour de l'argent.

Lois promulguées.

Les lois suivantes ont été promulguées dans le journal officiel:

Le 9 mars: No 32, loi incorporant le "Home Hook and Ladder Co. No 1," de Thibodeaux; No 33, loi incorporant la compagnie du wharf de Lewisburg; No 34, loi relative au village de Creola, paroisse Winn.

11 mars: No 36, loi sur le village de Homer, paroisse Claiborne; No 37, loi sur le bureau de police de la ville d'Opelousas; No 38, loi sur la ville de Thibodeaux; No 39, lois sur les justices de paix de la paroisse St-Landry; No 40, loi pour la création d'un hôpital de charité à Shreveport; No 41, loi incorporant le Factors' Warehouse Bank.

Le troisième volume des mémoires d'Odilon Barrot vient de paraître à Paris.

LA MODE A PARIS.—La dernière mode signalée pour les toilettes de soirée à Paris est le retour au style classique. Le vêtement est attaché par une agrafe sur l'épaule et laisse les bras nus et les épaules et la poitrine terriblement décolletées. C'est la mode du directoire, en attendant autre chose.

—MM. L. T. Barcoise et T. Anfoux nous prient d'appeler l'attention sur un avis qu'ils publient aujourd'hui dans nos colonnes.

CETTE SEMAINE SEULEMENT.—Tout acheteur d'une piastre ou plus de thé au dépôt de la rue du Camp No 5, recevra gratis une belle canette de thé chinois.

—A propos de clubs excentriques, nous apprenons qu'il vient de s'en fonder un aux Etats-Unis, à Union Hill (New-Jersey), plus singulier encore que le club des Opiophiles.

Il porte le nom de: Club des Pendeurs. Le but de la réunion est tenu rigoureusement secret; mais le titre nous l'intrigue assez.

Le club des Pendeurs a pour président M. Gustave Stahl, et il y a tout lieu de croire que John Lynch en a été proclamé le patron.

UN STYLE CARACTÉRISTIQUE.—L'organe radical, rendant compte de l'attaque commise à main armée sur le chef de la police Loan, par le capitaine Flanagan, qui commande l'un des precincts de police, s'exprimait ainsi:

"Le capitaine Flanagan sortit immédiatement son revolver d'une manière hostile, ce qui porta tous les assistants à supposer que......*he intended business.*" Cette expression est intraduisible mais nos lecteurs la comprendront. *Business*......le fait, de la part d'un officier supérieur de la police, d'assassiner le chef de la police après l'avoir frappé au visage!

Dans le même compte rendu de l'*affaire*, nous lisons plus bas:

"Le colonel Loan n'a pris aucune mesure à propos de cette affaire, et il dit qu'il n'a pas l'intention de suspendre aucun de ces hommes.

"Au commencement de la soirée, Loan et Flanagan ont eu une conversation *amicale* au quartier-général de la police et personne n'a pu supposer qu'il existât *la moindre inimitié* entr'eux."

Comment donc! Un capitaine de police a frappé son supérieur à la figure et lui a placé son revolver à la poitrine de façon à faire croire à tous les assistants qu'il allait se mettre *à la besogne*, c'est-à-dire le tuer mais le supérieur ayant montré aussi son revolver, le capitaine s'est laissé administrer des coups de canne.

N'est-ce pas la chose du monde la plus naturelle que le soir même, ils aient une conversation amicale et que personne ne puisse supposer "qu'il existe entr'eux la moindre inimitié."

A ceux qui comme nous, ne comprennent pas, les gens de police pourraient répondre par un mot de Dumas, renversé: "Nous ne parlons pas la même langue, nous ne sommes pas de la même espèce." (Ce sont les paroles du commandant de Montaiglin à Monsieur Alphonse.) Félicitons-nous de ne pas parler la langue de ces gens-là et de ne pas être de la même espèce. Mais ce dont nous ne pouvons nous consoler, c'est de voir rester dans leurs mains la police de la Nouvelle-Orléans.

Ceci passe encore notre compréhension. Nous appartenons à cette classe de bonnes gens qui s'entêtent à croire que le cœur est à gauche, bien que les docteurs improvisés de la nouvelle école assurent qu'ils ont changé tout cela et qu'il est à droite.

LE NOUVEAU MINISTÈRE EN FRANCE.—Une dépêche spéciale au *Herald* contient ce qui suit:

Paris, 11 mars. Le ministère Dufaure-Ricard, choisi comme il l'est entièrement dans le petit groupe du centre gauche, ne peut durer.

Les symptômes évidents du mécontentement qu'a causé le choix des ministres, laissent le président MacMahon découragé et inquiet.

D'un autre côté, à mesure que le mécontentement s'accentue, Léon Gambetta acquiert de la confiance; il est indubitablement l'homme le plus puissant du corps législatif.

NOTE SUR UN FRANÇAIS DU HAVRE ASSASSINÉ.—Nous reproduisons la communication suivante de l'*Observateur* de Pointe à la Hache:

Le 28 septembre 1875, un français du nom de Jacques Barthélemy, fils d'un pilote du Havre, a été assassiné par un nègre, sur l'habitation Sawyer, où il était employé. Ce français était possesseur d'un magnifique fusil Lefaucheux à deux coups.
D'un revolver Lefaucheux.
D'une montre et chaîne en argent.
D'un grand coffre de marin garni d'effets d'une assez grande valeur.

Il devait avoir aussi d'après le souvenir de ses amis un certain montant de gages arriérés sur l'habitation et une somme d'argent placée chez un autre habitant.

Comme cet infortuné était seul de sa famille dans ce pays et que ces faits peuvent intéresser ses parents de France, les journaux français de la Nouvelle-Orléans, de la Louisiane et des Etats-Unis sont priés de reproduire cette note. F.

LE PARTI RÉPUBLICAIN EN FRANCE.—Maintenant que le parti républicain est devenu le parti gouvernemental, que va-t-il faire? C'est là une question que chacun se pose, et à laquelle le *Temps* répond en fort bons termes:

Il est vrai que le parti qui va arriver au pouvoir rencontrera des difficultés particulières. C'est la première fois qu'il aura à gouverner dans des conditions tout à fait normales. On l'attend donc à l'épreuve, et il faut le dire, avec une certaine défiance. Ce ne sont pas les adversaires de la République qui sont le plus à craindre pour elle; c'est une masse considérable d'esprits timides, qui ne lui veulent pas précisément du mal, qui sont prêts à se rallier à elle pour peu qu'elle les rassure, qui ont peut-être voté pour elle comme pour le régime désormais établi, mais qui restent faciles à effrayer. La République devra longtemps encore se rappeler une vérité que ses flatteurs cherchent à lui dissimuler, c'est que les mœurs publiques en France sont peu viriles.

Nos populations prennent facilement peur, et quand elles ont peur elles sont capables des plus fâcheuses réactions. La préoccupation constante de la République devra donc être, non-seulement de ne pas effrayer par des violences, mais de ne pas inquiéter par de trop grandes hardiesses. Il faut devancer l'opinion, puisqu'il s'agit de la conduire, mais il ne faut pas la devancer assez pour qu'elle risque de ne pouvoir suivre.

Parmi les progrès qu'a faits le parti républicain depuis deux ans, nous mettons au premier rang la persuasion où il paraît être aujourd'hui que le tempérament politique de notre pays a besoin des ménagements dont nous parlons.

☞Achetez pour une piastre de thé cette semaine au dépôt de la rue du Camp No. 5 et vous recevrez gratis une belle canette de thé chinois.

NAUFRAGÉS FRANÇAIS RECUEILLIS.—Le Hâvre annonce que le steamer anglais *Vanguard*, arrivé à Liverpool, venant de la Nile-Orléans, a ramené quatre marins français, trouvés en pleine mer dans un canot, qui était à la merci des flots depuis 8 jours.

Ces malheureux appartenaient à l'*Elisa-Prosper*, de Cherbourg, allant de Pensacole à Brest, et chargé de bois pour le compte du gouvernement français.

Le navire éprouva de très gros temps à la suite desquels une voie d'eau se déclara. Pendant plusieurs jours, l'équipage put, à l'aide des pompes, le maintenir à flot; mais, comme il était prêt à couler, le capitaine, après avoir consulté l'équipage, ordonna, le 20 janvier, de l'abandonner.

Le péril était proche et, dans leur précipitation, ils ne purent embarquer dans le canot, ni eau, ni vivres. Le capitaine fut enlevé par une vague; le mousse mourut des souffrances endurées.

Quand le *Vanguard* les recueillit, les quatre survivants étaient sur le point de succomber à la faim et à la soif. Ils sont actuellement à Southern Hospital de Liverpool, où le second, qui seul a conservé quelques forces, a pu donner ces détails.

Les autres sont dans un état de faiblesse incroyable, mais on espère pourtant les sauver, avec le temps et beaucoup de soins.

—Le gouvernement français, mécontent de l'attitude générale des Anglais dans l'affaire de Suez, dans celle des comptoirs de la Gambie, etc., est décidé à faire respecter ses droits à Terre-Neuve. On continue dans cette colonie anglaise à prétendre que le droit de pêche des Français n'est pas exclusif, mais concurrent. La grande erreur, disent les pêcheurs anglais, est que, tandis que le gouvernement britannique refusait d'accorder un droit exclusif à la France, il lui permettait en pratique d'exercer ce droit. Mais les Terre-Neuviens se trompent, car si les hommes d'Etat ont agi ainsi, c'est que le droit des Français était incontestable.

Quoi qu'il en soit, on mande de Cherbourg le 24 février qu'on arme tous les navires qui doivent faire les campagnes de Terre-Neuve et d'Islande. La première de ces stations comprendra la corvette à vapeur *Laplace* et le transport à hélice la *Dives*; auxquels on adjoindra au besoin le croiseur le *Bisson* et le brick à voiles le *Beaumanoir*.

—Nous lisons dans la *France* du 29 février:

La grande-duchesse Marie Nicolaievna, duchesse de Leuchtemberg et comtesse Strogonoff, sœur du czar Alexandre II, est morte la nuit dernière à Saint-Pétersbourg, après une longue et cruelle maladie dont nous avons suivi les alternatives diverses depuis près de deux mois.

Depuis huit jours, la grande-duchesse était condamnée par les médecins, et l'on attendait d'instant en instant un dénouement fatal.

On sait que se sentant, il y a quelques mois, profondément atteinte, elle avait voulu quitter l'Italie, qu'elle habitait d'ordinaire, pour mourir dans son pays.

La cour prend le deuil pour six mois.

LE CONCERT A LA SALLE GRUNEWALD.—Une brillante compagnie composée de l'élite de la société orléanaise, assistait hier soir, à la salle Grunewald, au concert offert à Mme Vve Ch. Bondousquié par ses élèves. L'estimable et habile professeur a été l'objet d'une manifestation très sympathique à son entrée dans la salle et une magnifique couronne lui a été présentée dans le cours de la soirée. La présentation a été accompagnée de quelques paroles appropriées à la circonstance et ce petit incident n'a fait qu'ajouter à l'intérêt de la soirée qui a été charmante sous tous les rapports et qui avait l'air d'une fête de famille.

Le concert a commencé par une ouverture à huit mains, magistralement exécutée sur deux pianos par Miles A. B., L. B., L. T. et F. P. Le chœur de la *Vestale*, chanté par une vingtaine de jeunes personnes aux voix fraîches et jolies, a produit un fort bel effet. Puis on a successivement applaudi la scène lyrique par M. Cassard, le "Stabat Mater," chanté par Miles H. M. et M. M. dans un excellent style, le duo pour violon et piano de *Guillaume Tell*, par M. Caulier et Mlle L. T.

Le duo des *Dragons de Villars*, chanté par Mlle L. B. et M. Métóyé, a obtenu un grand succès. Mlle H. M. a chanté l'air de l'*Africaine*, "Rive du Tage," avec beaucoup de justesse et de goût et Mlle H. D. a eu un succès d'enthousiasme, dû à sa magnifique voix et à la manière dont elle a chanté la scène et l'air du cinquième acte du *Prophète*. Cette jeune personne a fait de sensibles progrès depuis que nous avons eu le plaisir de l'entendre au concert de Mlle B.

Nous avons eu le regret de ne pouvoir entendre la seconde partie du concert qui comprenait une ouverture à 8 mains par les élèves de l'Institut Locquet-Leroy, "Le Concert à la Cour" par Mlle L. B., un air de *Jaguarita*, par M. Métóyé, le grand air de *La Favorite*, par Mlle N. H., la Polonaise de *Jérusalem*, par Mlle C. R. et le *Carnaval de Paris*, duo pour violon et piano, par MM. Caulier et Cartier.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Après un court séjour à Mobile, la troupe dramatique régulière de l'Académie est revenue ici dimanche dernier, et a fait, le soir, sa rentrée en scène dans la pièce de John Brougham, "The Lottery of Life." Cette pièce en elle-même, n'a rien de vivement intéressant, mais elle présente une similitude d'action avec la généralité des drames américains qui abondent en situations profondément émouvantes et qu'aiment les *theatre-goers*, pour faire usage d'une expression consacrée,—d'outre Canal.

La famille Garcia est un puissant auxiliaire pour la troupe régulière et contribue beaucoup au succès de la représentation, qui, au second acte, est interrompue afin de permettre aux acrobates et aux équilibristes de cette famille de se faire applaudir.

La représentation de ce soir a lieu au bénéfice de Miss Emma Palmer, et celle de demain, au bénéfice de Miss Jennie Clifford, deux artistes consciencieuses de la troupe.

THÉATRE ST-CHARLES — Depuis fort longtemps, il ne nous avait été donné d'entendre une actrice aussi intéressante que celle qui, actuellement, remplit un engagement au "Vieux Drury," Miss Mary Anderson.

Les personnes qui l'ont applaudie depuis lundi, croiront comme nous, difficilement, qu'elle n'est qu'au début de la carrière artistique qu'elle a embrassée, pour plus dire: qu'elle n'en est qu'à sa quinzième représentation. Ce surtout, qui étonne le plus chez cette débutante, et qui révèle sinon un talent consommé, du moins des dispositions remarquables, c'est qu'elle a attaqué, et avec succès, un répertoire devant lequel les actrices de renom reculent le plus souvent: le répertoire de Shakespeare.

Son interprétation hier, du rôle de Juliette dans "Roméo et Juliette" a été parfaite et lui a valu les applaudissements prolongés de son auditoire.

Ce soir, *Hunchback*.

☞20,000 belles canettes de thé chinois seront comme données gratis cette semaine au dépôt de thé de la rue du Camp No. 5.

UNE ERREUR DE COMPTE DE 102 MILLIONS.—Les ingénieurs allemands viennent de commettre la plus terrible des bourdes. Ils avaient calculé que le percement du Saint-Gothard coûterait 187 millions. C'est d'après ce chiffre que la dépense avait été répartie entre tous les Etats que ce passage intéresse. Or, il résulte, aujourd'hui, d'un rapport officiel de la commission internationale, que, comme nous l'avons dit récemment, le percement du Saint-Gothard coûtera 289 millions, ce qui constitue un déficit de 102 millions.

La Suisse, qui n'aime pas jeter son argent par les fenêtres, pousse les hauts cris. L'émotion est universelle. Cette erreur colossale fait perdre à la Prusse tout son prestige.

Les journaux racontent, d'ailleurs, que les Allemands n'en sont pas à leur coup d'essai. Ils citent les bévues d'un ingénieur en chef allemand, Gerwig, qui, chargé des lignes secondaires du Tessin se raccordant au Saint-Gothard, avait évalué la dépense à 15 millions. Or, cette dépense effective s'est élevée à 32 millions. Ajoutons que ce bon Allemand a reçu une indemnité de fr. 100,000. Le pauvre homme!

—Le ministre des affaires étrangères vient d'adresser une circulaire à tout le personnel diplomatique.

Ce document recommande à ceux de nos agents diplomatiques à l'étranger qui ont obtenu des grades, soit dans la réserve de l'armée active, soit dans l'armée territoriale, de porter leur uniforme militaire toutes les fois qu'ils seront appelés à figurer à une solennité officielle.

—Le *Sada*, journal imprimé en arabe à Paris, et dont nous avons signalé l'apparition, assure qu'il est question d'un projet gigantesque de chemin de fer qui, partant du littoral algérien, aboutirait au centre du Soudan!

D'après M. l'ingénieur en chef Duponchel, rien ne s'opposerait, dit le *Sada*, à l'établissement d'une ligne allant de Guelma à Tombouctou par Goléah, In-Salah et le Sahara algérien.

Tombouctou! dix minutes d'arrêt; un buffet! Les voyageurs pour Ujiji changent de convoi!

—L'*Almanach de Gotha* pour 1876 vient de paraître. Nous y recueillons quelques particularités et renseignements intéressants.

Il y a en France 35 millions de catholiques, près de 600,000 protestants, 49,000 juifs, dont la moitié dans le département de la Seine, 3,071 individus appartenant à d'autres cultes, c'est-à-dire mahométans, bouddhistes, etc., etc., et enfin 82,000 Français qui ont déclaré ne reconnaître aucune religion.

Le budget des dépenses s'élève à 2 milliards 570,505,513 fr.

Les charges résultant de la guerre de 1870 s'élèvent d'une façon précise à la somme de 9 milliards 828,643,000.

L'effectif total produit par les cinq classes d'armée active, les quatre classes de réserve, les six classes de territoriale et les cinq classes de réserve de cette dernière armée, pourrait être, tous les hommes de vingt à quarante ans étant appelés, de 2,423,164 hommes.

Le recensement de 1872 démontre qu'il y a en France 28,361 allemands qui y résident régulièrement. Ce chiffre s'est augmenté d'un cinquième environ depuis trois ans.

INCENDIE DE L'HOPITAL DE RIOM.—On télégraphie de Riom, le 24 février, 8 heures 35 du soir:

"Ce matin, à six heures, un incendie considérable s'est déclaré à l'hôpital. Quand les secours sont arrivés, toute la toiture de l'aile gauche s'est effondrée. Le feu, attaqué par huit pompes à la fois, a été éteint à dix heures. C'est dans l'aile gauche qu'étaient logés les orphelins. Ils sont maintenant sains et saufs."

—On écrit de Nice qu'un drame épouvantable vient de se passer à Monaco.

Un soldat déserteur, poussé par la faim, eut la funeste idée de s'introduire dans un cabanon inhabité, par une cheminée. Il arriva fatalement que ce soldat se trouva pris entre les barres d'une grille scellée dans le mur, à hauteur de la cheminée. Pendant trois ou quatre jours, on entendit dans le cabanon des cris de détresse.

Mais ce cabanon est bâti au sommet de la montagne, près la Tête-de-Chien, c'est à dire à six cents mètres au dessus de Monaco; on attribua ces cris insolites à ceux de quelques gens ivres.

Ce fut seulement huit ou dix jours après que le propriétaire s'aperçut, en visitant sa demeure, que des jambes pendaient dans sa cheminée.

Chose horrible à dire: ce malheureux s'était littéralement dévoré le bras gauche.

Au milieu de ses efforts pour se délivrer, il se brisa les dents sur la pierre.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La taxe du chemin de fer du Pacifique.

L'ordonnance suivante a été présentée à la dernière séance du Conseil Municipal:

Attendu, que le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, formant l'Assemblée Générale, à la dernière session régulière ont adopté un acte intitulé acte pour autoriser, avec le consentement des électeurs, une taxe spéciale sur les propriétés de la Nile-Orléans, dans le but de faire acheter des actions de la Compagnie du Chemin de fer de la Nile-Orléans et Pacifique, de tenir une élection spéciale afin de soumettre cette question aux votes du peuple, de pourvoir aux moyens de percevoir cette taxe si elle est votée, d'imposer certains devoirs aux officiers d'élection de l'Etat et de la ville, de punir toutes les violations de cet acte, d'autoriser l'émission d'actions de taxes, et de trouver un moyen, par mandamus, pour contraindre l'obéissance à cette taxe, si elle est votée; en conséquence,

Il est ordonné par le maire et par le Conseil de la ville de la Nouvelle-Orléans, que le maire est, par la présente, autorisé et requis, d'ordonner une élection à laquelle participeront tous les électeurs qualifiés de la Nouvelle-Orléans, qui devra avoir lieu dans le courant du mois d'avril.

Le maire devant désigner dans une proclamation, avec l'autorisation du Conseil, la date précise de l'élection, dix jours au moins avant que la dite élection ait lieu, et devant désigner également les différents endroits où les *polls* seront établis, nommer les commissaires d'élection et prendre toutes les mesures nécessaires pour que la dite élection soit tenue régulièrement et impartialement.

Le maire notifiera les officiers chargés de l'enregistrement et de l'élection, d'après les lois de l'Etat, d'avoir à fournir tous les livres, les documents, les boîtes et tous les accessoires indispensables, conformément à l'acte précité de l'assemblée générale.

Les retours de la dite élection seront fournis sans délai au maire, qui les soumettra au Conseil, pour que les administrateurs les compilent avec soin avant de publier officiellement le résultat.

Il est en outre ordonné, etc., que tous les frais encourus pour cette élection, conformément à l'acte de la Législature, devront être payés avec les premiers fonds collectés en vertu du dit acte.

Le comité général des administrateurs en présentant l'ordonnance qui précède, désire ajouter que la ville n'est pas en mesure de subvenir aux dépenses nécessaires de cette élection, et que d'après l'amendement constitutionnel le gouvernement de la ville n'a pas le droit de contracter aucune obligation, ou une dette même apparente, sans avoir d'avance les fonds qui serviront à amortir cette dette.

Ces faits ajoutés à plusieurs autres sont de nature à mettre en doute, dans l'opinion du comité, la faculté de l'administration municipale de mettre en vigueur la loi ainsi qu'elle est conçue.

La place d'assistant avocat général.

Le procès de A. P. Field contre H. C. Dibble, relativement à la position d'assistant avocat général, créée en vertu de l'acte 35 de 1874, a été plaidé hier, devant la Cour dite Supérieure de District, présidée par le pseudo-juge Lynch.

Mr Field était représenté par messieurs Cotton et Walker, et H. C. Dibble par le fameux John Ray.

Les débats ont été très animés.

Messieurs J. Q. A. Fellows et Posey ont été cités comme témoins et ont déclaré que depuis plusieurs mois Mr Field n'a pas cessé un seul jour de remplir les fonctions d'avocat-général.

John Ray, l'avocat de H. C. Dibble, a soutenu que l'acte 35 de 1874 n'était pas inconstitutionnel et a maintenu le droit du pseudo-gouverneur de donner la place d'assistant-avocat-général à son client.

Le pseudo-juge Lynch a rendu une décision mixte, d'après laquelle nous comprenons que M. Field est conservé comme avocat-général et que M. Dibble continuera de son côté à agir comme assistant-avocat-général. On nous dit que le cas sera soumis finalement à la Cour Suprême.

Le Bureau métropolitain.

Le Bureau des commissaires de la police métropolitaine s'est réuni hier, mais ne s'est pas occupé de l'affaire du surintendant Loan et des capitaines Flannagan et Schreiber.

On dit que le colonel Loan ne veut pas porter de plainte contre ses subordonnés et qu'il désire que l'affaire en reste là.

Le renvoi de D. Urban demandé.

Les propriétaires fonciers radicaux du onzième ward ont adressé une pétition à W. P. Kellogg, pseudo-gouverneur, demandant le renvoi de D. Urban, assesseur de taxes du quatrième district.

Les pétitionnaires allèguent que D. Urban est incompétent et qu'il a mécontenté tous les propriétaires fonciers de son district, sans distinction de partis, et ils déclarent en outre que le parti radical étant responsable des fautes du dit Urban, son devoir est d'en débarrasser les contribuables.

Comité Central des Propriétaires fonciers.

Le Comité Central des propriétaires fonciers, à sa dernière réunion, a adopté une résolution, exhortant le Conseil municipal à ne prendre aucune détermination relativement au projet de taxe en faveur de la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et Pacifique, et lui promettant l'appui des propriétaires pour résister à cette taxe.

Après l'adoption de cette résolution, Mr Mitchell, président du comité chargé de voir le maire et les administrateurs au sujet de cette taxe, a déclaré qu'il avait déjà eu une entrevue avec les membres du Conseil municipal, et que tous sont d'avis que cette taxe serait impolitique et oppressive.

Incendie à Alger.

Avant hier soir, vers huit heures et demie, le feu s'est déclaré dans une maison basse en bois, sise rue Alger, entre Valette et Olivier, à Alger, la propriété de Mr Ed. Cahill.

La bâtisse a été complètement détruite. Les pertes, évaluées à $1800, sont couvertes par une assurance de $1900. Les flammes ont gagné ensuite la maison voisine, appartenant à Mr Norton et habitée par Mr Anderson Brown, qui a été légèrement endommagée.

Il n'y a pas d'assurance sur cette dernière propriété.

On ignore l'origine de l'incendie.

Accident fatal.

Hier matin, vers une heure et demie, Mr Bounewitz, allemand de naissance, âgé de quatre-vingt-quatre ans, se levant de son lit dans l'obscurité et tâtonnant pour trouver la porte de sa chambre a heurté un meuble, ce qui l'a fait tomber. Dans sa chûte, son front a porté contre une table en marbre, avec tant de force, qu'il a été grièvement blessé.

Ses cris ont attiré l'attention de ses enfants, qui sont accourus, mais avant qu'on ait eu le temps de faire venir un médecin, le malheureux vieillard a expiré.

Un voleur arrêté.

Hier matin, vers dix heures, un personnage, que l'on dit être un ex-pensionnaire du pénitencier du Texas et qui est manchot, a été arrêté pour avoir volé un pantalon dans le magasin de M. A. Chapsky, rue du Camp No 21.

Voleur de poules.

Moses Elie, un voleur de poules notoire, a été surpris, avant hier soir, dans un poulailler et enfermé au poste de police du septième precinct.

Elie avait fait déjà plusieurs victimes, dont il avait garni un grand sac, lorsqu'il a été interrompu.

Autre explosion d'huile de pétrole.

Hier matin, vers trois heures et demie, une lampe pleine d'huile de pétrole a fait explosion dans la résidence de Mr Joseph Wallace, à l'angle des rues Hellery et Troisième, et a mis le feu à quelques meubles qui ont été considérablement endommagés.

TEMPÉRATURE.—15 mars 1876.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	64	18
12 M.	73	23
3 P. M.	75	24
6 P. M.	72	22

—On va fonder en Perse un hôtel des monnaies. L'organisation du service a été confiée à des agents autrichiens. On a aménagé, pour cette destination, un vaste bâtiment à une lieue et demie de Téhéran, sur le versant de l'Elbrouz, lequel édifice avait été construit pour y établir une filature de coton.

On a eu toutes les peines du monde à déloger des intrus qui, trouvant le bâtiment vide, s'y étaient installés de leur autorité privée.

Le directeur de la nouvelle Monnaie compte, après avoir fabriqué des monnaies de cuivre et de bronze, introduire le type du *franc* dans le pays. Cette innovation ne rencontrerait pas, semble-t-il, de grandes difficultés, le *kran* d'argent étant presque semblable à notre franc. Or, le kran étant divisé en 20 *shahis*, il suffira de donner au shahi la valeur de 0 fr. 5 centimes ou d'un sou, pour faire concorder exactement les fractions du kran avec le système décimal français.

☞Achetez pour une piastre de thé cette semaine au dépôt de la rue du Camp No. 5 et vous recevrez gratis une jolie canette de thé chinois.

—Un écho du *Masque de fer*:

Deux actrices jouent ensemble depuis plusieurs années, et tout l'arsenal des petites et des grandes jalousies a été mis à contributions....

La plus âgée arrive au moment où les ans montrent leur griffe, tandis que les charmes de l'autre sont encore dans tout l'éclat d'une beauté faite.

Cette dernière regarde sa rivale si attentivement que celle-ci sent les yeux peser sur elle.

—Qu'avez-vous donc à m'observer comme ça? demanda-t-elle.

—Laissez-moi faire, riposte l'autre de l'air le plus gracieux, je commence à avoir du plaisir à vous regarder.

CETTE SEMAINE SEULEMENT.—Tout acheteur d'une piastre ou plus de thé au dépôt de la rue du Camp No. 5, recevra gratis une belle canette de thé chinois.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. FR. MAGHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest-Bâton Rouge.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.
C. ROBERT, Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles)
R. RICULFI, Houma (Terrebonne)
SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.
EDGARD DELERY, Baie St-Louis, (Miss)

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

—63—

Spécifique choisi pour les colons de l'Ouest.—Chaque progrès de l'émigration dans l'Ouest donne lieu à une nouvelle demande des "Hostetter's Stomach Bitters". Les régions nouvelles sont fréquemment moins salubres que celles où il y a d'anciens établissements, à cause des miasmes qui s'élèvent des terres récemment défrichées et labourées, particulièrement sur le bord des rivières qui débordent. L'émigrant mineur ou agricole apprend bien vite, quand il ne le sait pas déjà, que les "Bitters" offrent le seul préventif qui y ait contre l'infection et contre ces désordres de l'estomac, du foie et des boyaux auxquels les changements de climat, les mauvais temps, l'eau malsaine ou la diète les exposent souvent. Conséquemment, il a en haute estime ce grand spécifique et préventif de ménage, et il a grand soin d'avoir toujours chez lui les "Hostetter's Stomach Bitters" sur lesquels il compte invariablement lorsque les circonstances en font sentir le besoin, ce qui arrive souvent.

Décédée hier à 7 heures et demie A. M., demoiselle LAURE DEMORUELLE, fille de feue Jacques Demoruelle et de feue Marie Manette Fromentin. Les amis de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après midi, jeudi, à 4 heures précises. Le corps est exposé encoignure Orléans et Miro.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré jeudi, 16 mars 1876, à 7 heures du matin, à l'église Ste-Anne, (rue St-Philippe,) pour le repos de l'âme de feue Mme J. PLAISENT, née Marie Clémence MANDION. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de sa famille, sont priés d'assister à la cérémonie religieuse. 12mars—1t

NATTES. NATTES.
A. Brousseau & Son,
17......Rue de CHARTRES......17
Viennent de recevoir
200 pièces nattes de fantaisie,
à nouveaux dessins et de qualité extra;
300 pièces nattes blanches et à carreaux,
qu'ils offrent à des prix modérés,
EN GROS ET EN DÉTAIL.
12mars—MerJeuSam

Avis.
Les souscripteurs ou membres de "École de Patin ou Roller Skater Rink de la Nile-Orléans, ainsi que le public, sont prévenus qu'un certain bal paré et masqué (dont les cartes sont en vente) annoncé pour le courant, à la salle de l'Harmonie et donné par un soi-disant club qui s'intitule "Louisiana Roller Skating Club" n'est nullement autorisé. Les soussignés seront forcés d'avoir recours à la loi, si le bal dont il s'agit continue à être annoncé sous les mêmes auspices.
L. T. BARWISE,
T. ANFOUX.
16mars—1t

Avis aux chasseurs.
Les chasseurs sont informés qu'ils pourront vendre au comptant, à des prix avantageux, des peaux d'AIGRETTE et de HERON, en s'adressant rue de Chartres, No 14, au premier.
16mars—3t

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLÉE DU MISSISSIPPI.—DEPARTEMENT AMERICAIN.
Bureaux dans la bâtisse de la Banque Nationale de l'Etat, au No 33 de la rue du Camp.
Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.
CYRUS BUSSEY, Premier Vice-Président.
W. C. BLACK, Second Vice-Président,
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. E. FENNER, Avocat.
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.
—DIRECTEURS.—
Cyrus Bussey, F. B. Wheelock,
W. C. Black, Scott McGehee,
Thomas A. Adams, Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy, Louis A. Wiltz,
J. B. Hood, A. J. Gomila,
Adam Thomson, W. B. Lyman,
John Chaffe, R. C. Palmer,
C. E. Fenner. 16 mars—1m

COW PEAS.
COW PEAS de choix de la Caroline, Clay and Clay mixed, en magasin, ou arrivant tous les jours, à vendre en lots à la convenance des acheteurs.
NEWMAN & KENT,
20 fév—1m No 50 rue Tchoupitoulas.

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 53
(Encoignure Bienville.)
Manufacture à vapeur de:
TABACS A FUMER ET A PRISER;
Et importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABACS A CHIQUER, PIPES &c.
12 déc 75—1an Nouvelle-Orléans

CARBONICO-PHOSPHATED
COD LIVER OIL
U.S. PATENT No 162,746

L'ACIDE CARBONIQUE
dissout le phosphate de chaux, conserve à l'huile sa PURETÉ et sa FRAICHEUR et la rend plus AGREABLE et plus DIGESTIBLE.
C'est la SEULE huile phosphatée qui, à cause de sa supériorité, soit protégée par un brevet d'invention. Les AUTRES ne sont que de SIMPLES MIXTURES [illegible]. A vendre par tous les droguistes. Renseignements et ordres à A. JAS, Droguiste 103 Chartres, N. O.
Toute imitation du nom et du produit sera poursuivie. 13jan—3m

Riz de la Caroline, pour plant.
Quelques centaines de barils de RIZ blanc de seconde année pour plant. Ce riz n'a presque pas de rouge—moins d'un pour cent, garanti—et se vend en lots au gré des acheteurs. Il passe bien dans le moulin, trouve aisément des acheteurs et rapporte un bon prix. S'adresser à
GEO. CAMMACK,
Au No 63 de North Peters street,
Moulin à riz de Thompson. 31janv—3m

Avis spécial.
Aux personnes qui doivent des taxes de desséchement.
Le soussigné paie les assessements de desséchement à un ESCOMPTE libéral.
Adressez-vous à lui sans retard afin d'éviter les frais.
JAMES B. GUTHRIE,
agent pour le paiement des taxes de desséchement, au No 122 de la rue Gravier.
12 mars—6m

AVIS.
Taxes de ville de 1876.
Département des Finances, HOTEL DE VILLE, Nile-Orléans, 7 mars 1876.
Tous les comptes des taxes de ville, de 1876, qui n'auront pas été payés le 31 du courant seront annoncés conformément à la loi et porteront 10 pour cent d'intérêt l'an et les frais à partir de la susdite date.
Il sera alloué, jusqu'alors, une diminution (rebate), de 1 pour cent.
EDW'D PILSBURY,
Administrateur des Finances.
7mars—au31

JOS. BRANDNER,
MARCHAND TAILLEUR,
No. 34 RUE BOURBON.
A constamment en mains un bel assortiment de draps, casimirs et étoffes à gilets.
20 fév.—3 m

POUR LES
Thés, Cafés et Epices
les plus économiques et des meilleures qualités,
—ADRESSEZ-VOUS—
AU GRAND DÉPOT DE THÉS,
No. 5 DE LA RUE DU CAMP.
N. B.—La maison fait déposer les articles à bord des bateaux et sur les chars, sans frais de charroi. 4mars—10t

Liquidation.
Meubles, Meubles, Meubles,
GRANDE VENTE A L'ENCAN
Au magasin de Chs. Raymond, rue Royale No 51, coin Bienville.
Meubles de chambres à coucher.
Meubles de salon.
Meubles de salle à manger.
Ainsi que: Armoires à glace, française, Armoires de tous genres en bois de rose, bois d'acajou, bois de noyer, bois de chêne; Toilette, Bureaux, Tables à ouvrage, Tables de centre, Etagères, Porte-Chapeaux.
Aussi quelques Bureaux à écrire pour offices, &c., &c.
A L'ENCAN.
Par SELLE et MALOCHÉE, encanteurs.—Armand Selle, encanteur—Bureau No 50 rue Royale—Le MERCREDI, 15 mars 1876, au No 51 rue Royale, coin Bienville, la vente commençant à 10 heures et demie A. M., et continuant tous les jours. 5 mars

Magasin Pontchartrain d'articles à bon marché.
Le Pontchartrain Cheap Store.
Tenu par
J. A. LACROIX,
Au coin des rues Français et Victoire.
BOTTES ET SOULIERS
de toute espèce pour dames, messieurs, demoiselles et enfants.
On trouvera toujours chez moi un assortiment complet d'articles de premier ordre offerts à des prix qui défient la concurrence.
Les acheteurs sont priés de venir examiner mon stock avant de faire leurs achats ailleurs.
Ma devise est:
Ventes rapides et légers bénéfices.
6 fév 76—1an.

J. A. PERIER,
250 RUE ROYALE,
Entre St-Philippe et Ursulines.
Liquidation! Liquidation!
MADAME PÉRIER a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle et le public en général que, voulant se retirer des affaires, elle vendra au-dessous du prix coûtant son dernier envoi de magnifiques pianos neufs, des meilleures fabriques de Paris, à $200 $250 et $300. Aussi un grand assortiment de pianos de seconde main à $100, $150 et $200. mars—1mois.

Les lunettes et les lorgnons dits Brillants sont les meilleurs.
Ils ne fatiguent jamais les yeux. On garantit qu'ils ne cassent pas avant deux ans, ils sont parfaitement achromatiques et les lentilles sont aussi fermes que du caillou.
A. B. GRISWOLD & CO.
Opticiens et Bijoutiers, au coin des rues Canal et Royale, seuls agents en Louisiane.
24 fév—1mPP

E. F. MIOTON,
Au No 47 de la rue Royale,
Nouvelle-Orléans.
—Marchand de—
PORCELAINE, VERRERIE, POTERIE
—ET—
ARTICLES DE MÉNAGE.
Articles français, anglais, allemands et américains, pour le commerce de la ville et celui de la campagne. 27fév—1m.

On Demande
UNE BONNE MODISTE,
S'adresser chez Mme C. SAMSON,
13 mars—au 19 205 Rue des Magasins.

Nouvelle-Orléans, 5 février 1876.
La société qui existait entre Charles G. Rebentisch, Gustave Deffarge et Hugo Mehnert est dissoute, aujourd'hui, d'un commun accord. Mr HUGO MEHNERT ayant acheté l'intérêt de ses associés, continue le commerce en son propre nom et pour son propre compte.
C. G. REBENTISCH,
G. DEFFARGE,
H. MEHNERT.
17fév—

Wm. I. BROOKS,
Agent pour la vente du
Véritable Tabac Périque de la Grande Pointe,
—Et des—
CIGARETTES DE PÉRIQUE
DE J. A. RICAUD & C. C. MILLAUDON,
dans de la paille de maïs.
Au No 43 de la rue Natchez,
24fév—1m Nile-Orléans, Lne.

Mme ROBERT,
195......RUE DU CANAL......195
Entre Bourgogne et Remparts,
Modes, Nouveautés et Confections
Des derniers genres de Paris, à des prix réduits. 23février—1m

139......Rue de Chartres......139
C. ROUYER,
NICKELAGE,
Argenture, Bronze, Horlogerie, Bijouterie, Lunettes.
RÉPARATIONS DE TOUTES SORTES.
4 janv—3m DMaJ.

A louer
A des conditions avantageuses, une maison en bon état, avec installations, comptoirs, &c. située à Milneburg, et convenable pour un restaurant ou café. Pour plus amples informations, s'adresser à N. Bauer, 79 rue de Chartres. 9 mars

Pour Bordeaux.
En charge, le navire STE-GENEVIÈVE, capitaine Demouran, prendra du fret et des passagers de 1re et 2me classe et partira vers le 20 courant.
S'adresser pour fret et passage à bord ou chez DE WOLF POWELL & CO., 44 Carondelet.
10fév—

BALANCES
DE
FAIRBANKS
Pour Sucre et Coton.
Conformes à l'étalon des Etats-Unis.
SUCCURSALE
53 - Rue du Camp, - 53
20 oct—6m

J. SAJET,
Rue de CHARTRES No. 198.
REÇU en magasin, par la voie d'Angleterre, à bord du steamer "Cordova," un joli assortiment de FUSILS DE CHASSE de toute sorte. Le tout sera vendu à une réduction de 20 à 25 pour cent, vu le retard de l'arrivage pour la saison de chasse. 23fév—1m

Spécialité pour le Louage
De services de table pour repas, bals, noces, soirées, etc., etc., pour 500 couverts, tel que vaisselle, verres, nappes, serviettes et argenterie. Service complet en porcelaine et en faïence. Couverts en Alfénide. Le tout à prix excessivement réduits qui défient toute concurrence. Chez C. ROUYER,
4 jan—3m DMaJ Enc. Toulouse et Chartres.

LUMBER
BOIS
de construction et de charpente.
Prix de manufacture.
Nyvers & Hery,
MAISON FRANÇAISE No 315 Julia street, Nouveau Bassin
18avril—1an

L. GIROT,
Marchand-Tailleur,
11......rue du Camp......11
Grand arrivage de nouveautés d'étoffes françaises et anglaises en concurrence de prix avec les étoffes américaines.
Elégance, Qualité et Bon Goût.
M. GIROT fait sur commande des vêtements d'étoffes de premières qualités. La coupe est faite par lui et la confection, sous sa direction, par d'habiles ouvriers. Ses prix défient toute concurrence et sont strictement comptant. La vogue bien établie de M. GIROT est due à son mérite comme tailleur, et le public peut en toute confiance lui accorder son patronage, certain d'avance qu'il remplira toute commande comme par le passé, avec soin et promptitude et garantissant satisfaction. 18nov75—1an

G. SCIACCALUGA,
Marchand de groceries, fournitures de navires, &c.
A transféré son magasin aux Nos. 157 et 159 de la rue Vieille-Levée, entre les rues Jefferson et St-Pierre, Nile-Orléans.
27fév—1m.

Avis Important.
A. BONNET
65......RUE ROYALE......65
FAIT savoir à ses clients et au public, que pour cause de changement d'affaire il vendra tout son stock de BIJOUTERIE au-dessous du prix coûtant.
Les montures de diamants et les réparations de bijoux et de montres seront faites à prix réduit.
Il entend remercier ses clients en leur offrant à chacun un bargain.
16déc—3m

BLACKMAR & FINNEY
174 CANAL ST.
OPPOSITE CHRIST CHURCH.
PIANOS, ORGANS & MUSIC

Bureaux de la Compagnie de Gaz de la Nile-Orléans.—10 mars 1876.—Un dividende final de cinq piastres par action sera payé aux porteurs des anciennes actions de cette compagnie, à dater du LUNDI, 3 avril, comme liquidation en plein du reste de l'actif transféré à la compagnie consolidée.
Les livres de transfert seront fermés le 27 mars aux transferts d'anciennes actions, et à dater du 3 avril il ne sera pas fait de distinction, dans les transferts, entre les nouvelles et les anciennes actions.
Par ordre des Directeurs.
VOR. VALLOIS, Secrétaire.
10 mars—1m

Bureaux de la Compagnie du chemin de fer de la ville (New Orleans City Railroad), No. 124 rue du Canal—Nouvelle-Orléans 8 mars 1876.—A une assemblée du Bureau des Directeurs, tenue aujourd'hui, un dividende de trois piastres par action sur le capital payé, a été déclaré payable à dater de MARDI 4 avril 1876. Toutes les nouvelles actions qui auront été payées en plein, d'ici au dit jour, auront droit au susdit dividende. Les livres de transfert seront clos durant les dix jours précédant le 3 d'avril.
C. C. LEWIS, Secrétaire.
10mars jusqu'au 3 avril.

The Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Co.—Nouvelle Orléans, 2 mars 1876.—A une élection pour Directeurs de cette compagnie, tenue le 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année courante:
Jos. Hernandez, F. S. Serrill,
J. N. Avegno, Pascal Sarthon,
Jules Cassard, Chas. DeRuyter,
B. Saloy, Robt. Mott,
C. J. Nicolson.
Et à une réunion de la nouvelle direction, tenue ce jour, Mr Jos. Hernandez a été unanimement réélu Président.
J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.
3 mars—1t

Bureaux de la Compagnie de la Presse à Coton de la Levée, au No 57 de la rue Carondelet—2 Mars 1876.—Aujourd'hui, la présente réunion des directeurs, un dividende de cinq piastres par action a été déclaré payable aux actionnaires à partir du 10 du courant, de midi à 2 heures de l'après-midi.
Wm. S. SEVEY, Secrétaire.
3 mars—15t

AVIS—New Orleans Credit Foncier Association, au No 46 de la rue Decatur—Conformément à une résolution des directeurs, adoptée le 1er mars 1876, une assemblée générale des actionnaires de cette société aura lieu, aux bureaux de la société, à la Nouvelle Orléans, au No 46 de la rue Decatur, de 5 heures de l'après-midi le 3 avril 1876, à l'effet de voter sur un amendement à la Charte de la société, conformément à l'article 5 de la Charte.
A. SAULET, Secrétaire.
3 mars—3t

Département des Finances.
Hôtel de Ville.
Nouvelle-Orléans, 5 février 1876.
Les comptes de taxes de 1876 seront prêts et livrés à dater de LUNDI 7 du courant. Il sera alloué une réduction (rebate) de deux et demi pour cent sur tous les comptes payés jusqu'au 29 du courant, inclusivement; un pour cent durant le mois de mars—après quoi il y aura une charge de dix pour cent l'an et les frais.
EDWD PILSBURY, Administrateur.
6 fév—au 31 mars

Le Docteur Ferrière
ENTREPREND, avec succès, la guérison de toutes les maladies chroniques. 214, rue Delord, entre Baronne et Carondelet. Consultations: de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. 20nov—1an.

Avis.
NOUVELLEMENT REVENU à la Nouvelle-Orléans, je sens la nécessité de rappeler à mes anciens clients et amis que j'ai pratiqué la médecine et la chirurgie parmi eux pendant vingt ans; je désire aussi leur faire savoir que j'ai étudié et pratiqué en France pendant dix-sept ans. Durant cette longue période—j'ai comparé les différentes méthodes de traitement des maladies des voies respiratoires, et principalement le Catarrhe Nazal, la Bronchite, la Phthisie Pulmonaire, Laryngite, l'Asthme. Ce que j'écris aujourd'hui est destiné à faire ressortir l'avantage des inhalations à la thérapeutique de ces maladies.
L'objet de ce travail n'est pas de faire connaître un moyen nouveau en soi, mais de montrer l'importance d'un principe bien connu qui a déjà reçu quelques applications heureuses. Loin de moi l'intention de déposséder qui que ce soit, mon but unique est de faire connaître les applications récentes que j'ai faites en France de l'administration de médicaments par la voie pulmonaire, à l'aide d'un vaporifère nouveau qui me sert avantageusement pour l'application de principes déjà préexistants.
Ce n'est donc pas comme inventeur que je propose l'inhalation, mais comme praticien convaincu, qu'il y apporter quelque soulagement à mes malades, et d'avoir guéri un grand nombre à l'aide des moyens que je préconise.
L'idée d'employer l'inhalation dans le traitement des affections des voies respiratoires a reçu depuis longtemps sa consécration pratique.
En France, le docteur Libermann a lu à la Société Médicale des Hôpitaux de Paris, un mémoire très intéressant sur les inhalations du chloryde de sodium dans les affections chroniques des voies respiratoires.
Le docteur Cheron, à Paris, se sert des essences oxygénées pour arrêter la destruction ulcéreuse des poumons, et attribue à son procédé une grande puissance.
Moi-même, en 1874, j'ai publié à Toulouse une brochure intitulée: "Quelques mots sur le traitement le plus avantageux pour la guérison des maladies des voies respiratoires." Dans cet ouvrage j'ai constaté avec satisfaction le retour à la santé de phthisiques traités par inhalations, et des moyens hygiéniques.
Monsieur le docteur de Pietra Santa, dans un volume publié en 1875: "Traitement rationnel de la phthisie pulmonaire", au paragraphe 7 où il traite de l'inhalation, nous dit qu'il y attache une grande importance, et à la page 348 de son ouvrage il me fait l'honneur de m'emprunter les lignes suivantes [illegible] la dernière période de la phthisie pulmonaire.
Grâce aux nombreuses observations, et aux travaux publiés de nos jours, l'innocuité des inhalations dans certaines conditions bien déterminées prennent place dans la thérapeutique usuelle des maladies des voies respiratoires.
Je pratiquerai des inhalations rue de Chartres No 215 à toute heure du jour, et des consultations pour toutes espèces de maladies, de midi à 2 heures.
15fév—1m. DR. M. ESCOUBAS.

MEUBLES! MEUBLES!
Vente pour liquidation.

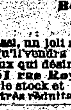

CHARLES RAYMOND, Marchand de Meubles, au No 51, rue Royale, coin Bienville, Nouvelle-Orléans, étant obligé de se retirer des affaires pour cause de santé, OFFRE DE VENDRE SON STOCK DE MEUBLES EN GROS OU EN DÉTAIL, à des prix très modérés.
Il a en magasin de très jolis sets de Chambre à Coucher, sets de Salon et ameublements de salle à manger en
BOIS DE ROSE,
BOIS D'ACAJOU,
BOIS DE NOYER,
BOIS de CHÊNE et en
BOIS D'IMITATIONS.
Aussi, un joli assortiment de Meubles Ordinaires qu'il vendra aux prix les plus réduits.
Ceux qui désirent se meubler peuvent venir au No 51 rue Royale, coin Bienville, où ils verront le stock et seront convaincus que les prix sont très réduits et raisonnables. 11 aoûtau30av

AVIS IMPORTANT
Aux Marchands et aux hommes d'affaires.
Si vous vous proposez de transporter ailleurs vos bureaux,
Si vous vous proposez de changer votre raison sociale,
Si vous voulez que vos ordres soient remplis promptement,
Si vous voulez un travail propre et bien fait,
Si vous tenez au bon marché,
YOUR PRINTING AT THE EUREKA OFFICE
53 NATCHEZ STREET
J'ai un assortiment complet de caractères neufs et de presses de tout genre. Etant imprimeur de profession et remplissant vos ordres depuis douze ans, je sais que vous serez parfaitement satisfaits.
A. M. MILLER, Propriétaire.
27jan—3m

WM. H. SHEPARD,
AGENT GÉNÉRAL AU SUD
POUR LA VENTE DE LA
Poudre-levain SUCRE AU LIMON, EXTRAITS PARFUMANTS, Parfumerie &c., DU DR. PRICE.

POUDRE-LEVAIN DE Steele & Price, POIDS PLEIN.
AU No 58 DE LA RUE DE LA DOUANE.
A vendre par les grocers en gros et les pharmaciens en général.
1er fév—4m

J. MANDIN & CIE.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
57 rue Decatur - - - - Nouvelle-Orléans,
—SEULS AGENTS DU—
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
Un vin depuis longtemps le favori des connaisseurs et des viveurs, garanti véritable, d'un mousseux et d'une saveur sans égale.
—ET DES VINS DE—
Chateau Bellevue de P. Salin Fils.
Chateau de France de P. Bruyère.
Graves d'Ambarès, [illegible] Frères, &c., &c.
23 déc—1an

FINE WINES, — SEIGNOURET FRÈRES F.S BORDEAUX TRADE MARK — COGNAC. OLIVE OIL,
COGNAC — HUILE D'OLIVE VIERGE.
FINE CHAMPAGNE, Château Dillon, Chât. Talbot, Chât. Terrefort, Margaux, Lafite, Léoville, Larose, St-Julien, Fleirac, Blanquefort, Chât. Yquem, Latour Blanche, Haut Sauternes, Sommes, Barsac, Grave, etc., etc.
BERCIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur St.
Also at Agents' prices, at the Importers [illegible]—Schmidt & Ziegler, —Smith Bros & Co.—E. J. Hart & Co.—Clark & Meader, —Ernest C. Villeré.—Thos. H. Handy & Co.
24 oct—1 an

A. W. MOFFETT,
Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons.
ON TROUVERA CONSTAMMENT CHEZ LUI:
BOIS DE CHÊNE, FRÊNE, HICKORY, PEUPLIER, NOYER, CÈDRE, PIN JAUNE ET PIN BLANC, CYPRÈS, PLANCHES À PLANCHERS, PLANCHES À PLAFONDS, PLANCHES À ETAGÈRES, LATTES, BARDEAUX EN CYPRÈS; PORTES, CHASSIS, JALOUSIES. LA MAISON SE CHARGE DE SCIER, SUR COMMANDE, JANTES, FLÈCHES DE CHARRETTES, ETC.
Chantier et Moulin, sur la Levée, au pied de la rue Crossman, à un lot au-dessous de la rue du Canal.
26 déc—2m.D.M.J.

LHOTE & CO.,
CHANTIER de BOIS du VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES, PORTES.
PLANCHES à plancher, à plafonner, à etagères, [illegible] en noyer, [illegible] peuplier, constamment à vendre.
L'établissement tourne, rabotte et scie en tous genres, sur commande.
Les ordres y sont promptement exécutés.
Bureau, à l'angle des rues TOULOUSE et FRANKLIN, Nouvelle-Orléans.
Boite 238 du Bureau de Poste. 11 nov—1an

H. CLOSTERMANN & BAYLE
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES
FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES
40, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE.
La maison la plus ancienne dans cette branche d'affaires. Son crédit et sa réputation aux Etats-Unis la mettent à même de défier toute concurrence loyale. Un des associés établi en Europe, s'occupe exclusivement des achats de la maison. 11 oct—1an

H. J. RIVET,
PHARMACIEN DROGUISTE,
SUCCESSEUR DE
E. MONTEUSE & CO.,
a constamment en magasin un assortiment de MÉDICAMENTS PATENTÉS, Français, Anglais et Américains, EAUX MINÉRALES, naturelles et factices, PRODUITS CHIMIQUES, ARTICLES DE TEINTURE.
Les meilleurs SIROPS sont livrés au public avec la SODA WATER glacé, ainsi EAUX DE VICHY et de BETHESDA glacées.
Le plus grand soin est donné à l'exécution des formules de MM. les médecins.
Agent pour le TEXAS COTTON WORM DESTROYER.
Dépôt central des célèbres BITTERS DE A. PEYCHAUD.
68 RUE DE CHARTRES,
COIN BIENVILLE,
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.
1mai—1an

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
15 MARS — CLASSE No 63.
[illegible] 50 49 [illegible] 52 64 54 8 10 20 12 11 53 17 [illegible]
Les tirages ci-dessus, publiés dans les journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie [illegible]. Ce 15 Mars 1876.
H. PERALTA,
ADAM GIFFEN,
Commissaires.

Salle de Billard
VARIÉTÉS.
Au coin des rues Canal et Dauphine.
HUIT des BILLARDS genre Bevel, de H. W. Collender.
—PRIX—
Le jour, 50 Cts. La nuit, 60 Cts.
LOUIS ABRAMS, Prop.
NOTA—Un excellent billard à vendre à un prix modéré. 10mars—1m

C. E. Girardey,
CALENDRIER DES VENTES, A L'ENCAN DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, ACTIONS, &c.
Qui doivent avoir lieu à la Bourse d'Encan St-Charles.
Samedi, 18 mars—Pour la succession de John et de Mary Trainor, 2 cottages doubles dans la rue Clara, entre les rues Poydras et Perdido. Le magasin en briques et à trois étages, No 87 de la rue Fulton, entre les rues Poydras et Lafayette. Cet excellent emplacement de commerce, le magasin et demeure, en briques et à étage, formant l'angle S.-E. des rues Royale et Hôpital.
Le joli cottage en bois, No 231 de la rue de l'Esplanade, entre les rues Claiborne et Robertson.
Cet excellent placement, les écuries Robert E. Lee, avec magasin, faisant face par la rue Baronne, près le coin Poydras.
L'emplacement de commerce, de choix, le magasin et demeure, en briques et à trois étages, connu sous le nom de "Cabinet Saloon," formant l'angle S.-E. des rues Baronne et Poydras.
Le magasin et demeure, en briques et à trois étages, No 190 de la rue Poydras, entre les rues Baronne et Carondelet, près le marché Poydras.
Jeudi, 23 mars—Vente de clôture des propriétés Burthe. La magnifique résidence de Mr Edmond Burthe, un îlet entier admirablement amélioré et planté, dans la rue St-Charles. Quatre îlets de bâtisse, face au fleuve,—magnifique emplacement pour entrepôts, wharves, &c. Dix-huit îlets entiers pour villas, jardins et vacheries, traversés par les chars à vapeur et à cheval des rues St-Charles et Tchoupitoulas, s'étendant du fleuve à l'Avenue St-Charles à 4 ans de crédit de terrains de choix pour bâtir. Îlets entiers et moitiés d'îlets faisant face à l'Avenue St-Charles, puis les belles résidences de MM. J. F. Casey et de Chas. Clinton.
Samedi, 25 mars—Pour payer une hypothèque, une maison en briques, solidement bâtie, et 5 terrains dans la rue Colisée, entre les 3ème et 4ème.
La maison double, en bois, formant le coin S.-O. des rues 3ème et Chestnut.
Pour la succession du feu Rev. Macnhaut, magasins en briques et à 3 étages Nos 45, 47, 49 de la rue Lafayette, formant l'angle de la rue Commerce.
Des terrains de prix convenables pour un entrepôt, formant l'angle N.-O. des rues Nouvelle-Levée et Julia.
Pour la succession de Theo. Nash—quatre maisons en briques et à trois étages, formant l'angle N.-O. des rues Constance et Terpsichore.
Cet excellent emplacement de commerce formant l'angle N.-O. des rues Dauphine et Orléans.
La maison à trois étages, No 62 de la rue d'Orléans, près l'encoignure Dauphine.
L'agréable maison en bois et à étages, No 268 de la rue Dumaine, entre les rues Claiborne et Robertson.
Le joli cottage en bois double, No 149 du Chemin du Bayou, entre les rues Remparts et St-Claude.
Le cottage en briques, double, No 151 de la rue de l'Hôpital, entre les rues Remparts et Bourgogne.
Pour les conditions et plus de détails, voir les annonces officielles et descriptives, ainsi que les plans, aux bureaux de C. E. GIRARDEY, No 31 de la rue du Camp.
16oct—

Entrepôt de tapis et de toiles cirées
ELKIN & CO.,
168......RUE DU CANAL......168
REÇOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de TAPIS VELOURS ET BRUXELLES, TAPIS TROIS PLIS ET INGRAIN, TOILES CIRÉES, NATTES DE COCO ET ROTIN, STORES DE CORNICHES, ETOFFES À RIDEAUX [illegible]
Au bon marché extrême, au comptant.

Avis de société.
[illegible] BOUSQUET [illegible] E. AUGUSTIN POUPART [illegible] se sont associés pour former une société commerciale sous la raison
BOUSQUET & POUPART,
pour les achats, ventes et commission en général.
BOUSQUET & POUPART,
93 rue Royale.

AVIS.
[illegible] de $1250 sur un placement [illegible] $206 [illegible]

Charles Smedley & Co.,
Banquiers et Courtiers.
40 Broad St., New-York, près les Bourses d'or et de changes.
Box [illegible] 19fév—[illegible]

Mme Vve FERABI,
ACCOUCHEUSE,
Reçue par la Faculté de Paris.
INFORME les Dames qu'elle continue à donner ses soins à la pratique des accouchements et au traitement des maladies [illegible] en son domicile, rue d'Orléans No [illegible]. Elle prend des pensionnaires à prix modérés.

ELITE CLUB ROOM,
40......Rue St-Louis......40
Entrée [illegible] et Passage de la Bourse.
Vins, Liqueurs, Bière, &c.
BOISSONS A 10 CENTS LE VERRE.